

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3673

2 décembre 2014

SOMMAIRE

Algori S.A.	176260	Kampen Management Company S.à r.l.	176265
A. O. C.C. S.A.	176261	KED Holding 2 S.à r.l.	176264
Atteno Car SC	176261	KFA Acquisition Luxco S.à r.l.	176266
Bader 8, S.à r.l.	176262	K.S. Investments S.A.	176265
Balame S.à r.l.	176263	La Luxembourgeoise du Logement S.à r.l.	176266
Boninvest s.à.r.l.	176262	LEH Consulting S.à r.l.	176301
BPA Holdings Luxco S.à r.l.	176263	Liris S.A.	176266
Brasserie des poulets s.à r.l.	176263	LU GE II S.à r.l.	176297
Brutin S.A.	176262	Lunchtime S.à r.l.	176259
C7 Illkirchlux S.à r.l.	176258	Luxembourg Cambridge Holding Group S.A.	176258
Cap'Action Pme	176262	Lux-Langues S.A.	176259
Cket Partners S.A.	176283	Moast S.A.	176258
"Communications Investments Europe S.à r.l."	176263	Morava European Communications Hol- dings S.à r.l.	176263
Dalipo S.à r.l.	176258	Naturgas Kielen	176259
Devimolux S.à r.l.	176267	Neocoach	176262
DH M Alpha Lux S.A.	176258	SHCO 61 S.à r.l.	176299
Financial Way S.A.	176271	Sole Resorts S.A.	176260
Galapagos MidCo S.à r.l.	176275	Tatra Holdings S.C.A.	176286
Global Atlantico S.à r.l.	176285	Technical Mechanical Services Internatio- nal	176266
Greenvest S.A.	176261	Victor Holdings S.A.	176260
Grove Asset 10 S.à r.l.	176282	World Investments Company, en abrégé WIC S.A.	176303
Grünwald Immo SA	176261	Zongyi Solar Power (Luxembourg)	176259
HarbourVest 2015 Global GP Sarl	176286		
Immosa S.à r.l.	176264		
Immotion S.à r.l.	176265		
Immowa	176264		
Innovations & Services S.A.	176264		
J3C Invest S.à r.l.	176265		

C7 Illkirchlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 112.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014174462/10.

(140200279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Dalipo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 61, rue de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 152.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014174471/10.

(140199504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

DH M Alpha Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 167.717.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 03 novembre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014174479/11.

(140200324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Moast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 145.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014174775/11.

(140199963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Luxembourg Cambridge Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 37.467.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014174732/12.

(140200074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Lunchtime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5324 Itzig, 4, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 87.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2014174729/10.

(140200035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Lux-Langues S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 5, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 77.206.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014174731/10.

(140199757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Naturgas Kielen, Société Coopérative.

Siège social: L-8295 Kehlen, route N12.

R.C.S. Luxembourg B 105.916.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014174789/14.

(140200044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Zongyi Solar Power (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 165.309.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les associés en date du 27 octobre 2014:

- Acceptation la démission de Mr Zan Jianbin, ayant son adresse professionnelle à Zongyi Digital City, Tongzhou District, Nantong City, CHN - 226376, Jiangsu Province, Chine, comme gérant de la société avec effet au 5 septembre 2014;

- Nomination de Mr Jia He, ayant son adresse professionnelle à Zongyi Digital City, Tongzhou District, Nantong City, CHN - 226376, Jiangsu Province, Chine, comme gérant de la société avec effet à partir du 5 septembre 2014 et pour une durée indéterminée.

- Révoquation de Mme Zhu Yanmei, ayant son adresse professionnelle à Zongyi Digital City, Tongzhou District, Nantong City, CHN - 226376, Jiangsu Province, Chine, comme gérant de la société avec effet à partir du 5 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175054/20.

(140199609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Algori S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 40.044.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/11/2014.

Pour: ALGORI S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014175142/14.

(140201210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Victor Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 162.157.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 08 octobre 2014

Il résulte de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 08 octobre 2014 une résolution unique:

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend acte que le siège social de la Société est transféré à L-1740 Luxembourg, 20, Rue de Hollerich, à compter du 1^{er} novembre 2014.

Luxembourg, le 08 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014175034/16.

(140199743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Sole Resorts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 72.814.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 10 novembre 2014 a pris acte de la démission de Sébastien Gravière de son mandat d'administrateur et a nommé comme remplacement:

- Madame Nicole Thommes, Arlon (Belgique) le 28 octobre 1961, domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en catégorie B.

L'assemblée générale ordinaire a également renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Isaac Truzman en catégorie A
- Monsieur Gilberto Sandretto en catégorie A
- Monsieur Marc Koeune en catégorie B
- Monsieur Michaël Zianveni en catégorie B
- Madame Nicole Thommes en catégorie B
- Monsieur Jean-Yves Nicolas en catégorie B

Le commissaire aux comptes est Romerio Michele

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014174936/24.

(140199682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Greenvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.
R.C.S. Luxembourg B 83.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014174600/9.

(140200128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Atteno Car SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg E 5.159.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions de l'assemblée du 3 octobre 2014

L'assemblée générale décide la dissolution de la société civile et prononce sa clôture de liquidation volontaire.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014175157/11.

(140200424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Grünwald Immo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 108.146.

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société EP international SA au siège social sis au 20 rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 130232 à compter du 13/05/11 et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2017;

Renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur Roger GREDEN, né le 28/10/1953 à Arlon (Belgique), demeurant 4A, rue de l'Ouest à L-2273 Luxembourg, de Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, né le 20/10/1948 à Arlon (Belgique), demeurant 65, rue de Freylange à B-6700 Arlon et de Madame Nelly NOEL, née le 26/10/1946 à Esch-sur-Alzette, demeurant 121, rue du Rollingergrund à L-2440 Luxembourg à compter du 13/05/11 et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014174607/16.

(140199802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

A. O. C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 64.467.

EXTRAIT

1) Concernant l'adresse professionnelle de l'administrateur unique, celle-ci est à modifier comme suit:

Carlo Arend, 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2) Concernant l'adresse professionnelle du délégué à la gestion journalière, celle-ci est à modifier comme suit:

Carlo Arend, 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

A. O. C.C. S.A.

B.P. 1433

L-1014 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014175098/18.

(140200948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

**Neocoach, Société Anonyme,
(anc. Cap'Action Pme).**

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 163.765.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 20.10.2014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen.

Référence de publication: 2014175196/11.

(140201072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Boninvest s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9140 Bourscheid, Résidence Les Laurentides Luxembourgeoises.
R.C.S. Luxembourg B 108.104.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 12/11/2014.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2014175183/13.

(140201262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Bader 8, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 122.643.

Veillez noter que l'associé Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l. réside professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Pour Bader 8 S.à.r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014175172/14.

(140201191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Brutin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 55.497.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 novembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175190/16.

(140200867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Balame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175174/10.

(140201168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

**"Communications Investments Europe S.à r.l.", Société à responsabilité limitée,
(anc. Morava European Communications Holdings S.à r.l.)**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 153.536.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 juillet 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} septembre 2014.

Référence de publication: 2014175204/11.

(140200747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Brasserie des poulets s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 26, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 169.575.

Cession de parts

Par acte sous seing privé du 1^{er} octobre 2014, Monsieur Jean-Claude SCHWARTZ, commerçant, demeurant à L-8081 BERTRANGE, 103, rue de Mamer, a cédé 30 (trente) parts sociales à Monsieur Emin SHALA, économiste, demeurant à L-8077 BERTRANGE, 263, rue de Luxembourg.

A la suite de cette cession, Monsieur Emin SHALA, détenant 100 (cent) parts représentant l'intégralité du capital social, devient associé unique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175167/15.

(140200635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

BPA Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.561.

Extrait des décisions de l'Associé Unique prises en date du 10 novembre 2014

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Brian Patterson, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 10 novembre 2014;

- de nommer la personne suivante avec effet au 10 novembre 2014 et pour une durée indéterminée:

* Kevin Fusco, né le 18 octobre 1977 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, New York 10152 (Etats-Unis d'Amérique), en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour extrait analytique conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014175188/18.

(140200792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Immosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 173.720.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2014.
Référence de publication: 2014175411/10.
(140201087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Innovations & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 80.255.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2014175419/10.
(140201122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Immowa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.
R.C.S. Luxembourg B 75.172.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour IMMOWA
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA
Référence de publication: 2014175413/12.
(140200759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

KED Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.552.

EXTRAIT

La société Koch Equity Development 1, LP, un limited partnership, constitué et existant selon les lois du Delaware, associé unique de la Société, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 3563378, associé de la Société, a changé de nom.

Sa nouvelle dénomination est la suivante: KCTG Holdings, LP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 novembre 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014175461/22.

(140200919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

K.S. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 138.804.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014175444/9.

(140200561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Immotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 3, Zone Industrielle Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 92.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 novembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014175412/11.

(140201233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Kampen Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 149.788.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La décision de clôture de liquidation de KAMPEN FCP FIS a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2014175447/16.

(140200192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

J3C Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.067.940,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 177.871.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés du 11 novembre 2014 que:

1. L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Pierre MESTDAGH, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique), employé privé, résidant professionnellement au 45 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, comme gérant de catégorie B de la société. Le gérant est nommé pour une durée indéterminée.

2. Monsieur Allart Stéphane, gérant de catégorie B, a changé d'adresse professionnelle, à savoir 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au lieu du 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175442/18.

(140201060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Liris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6454 Echternach, 14, rue des Lilas.
R.C.S. Luxembourg B 104.182.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014175497/9.

(140200524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

La Luxembourgeoise du Logement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 7, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 76.330.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175487/10.

(140200997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

TMSI, Technical Mechanical Services International, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 35.078.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10/10/2014 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RODRIGUES Eugenio, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2020.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014175731/17.

(140200841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

KFA Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 180.763.

Extrait des décisions des Associés prises en date du 10 novembre 2014

Il résulte des décisions écrites des Associés de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Brian Patterson, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 10 novembre 2014;

- de nommer la personne suivante avec effet au 10 novembre 2014 et pour une durée indéterminée:

* Kevin Fusco, né le 18 octobre 1977 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, New York 10152 (Etats-Unis d'Amérique), en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour extrait analytique conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014175462/18.

(140200850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Devimolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 191.594.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "CALTEUX - SOCIETE IMMOBILIERE, Société à responsabilité limitée", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 152, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106605,

ici dûment représentée par un de ses gérants techniques, savoir Monsieur Serge CALTEUX, ingénieur diplômé, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 avril 1971, demeurant à L-2174 Luxembourg, 19A, rue du Mur.

2) Monsieur Carlo FISCHBACH, commerçant, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 mai 1953, demeurant à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls,

ici représenté par Monsieur Serge CALTEUX, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3) Monsieur Laurent FISCHBACH, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 mars 1985, demeurant à L-2410 Luxembourg, 182a, rue de Reckenthal,

ici représenté par Monsieur Serge CALTEUX, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

4) La société civile constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SOCIETE DE PARTICIPATIONS N. AREND Société Civile", établie et ayant son siège social à L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 4743,

dûment représentée par sa gérante, la société civile constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SOCIETE DE GESTION N. AREND Société Civile", établie et ayant son siège social à L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 4742,

dûment représentée par un de ses membres du conseil de gérance, savoir Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, né à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 janvier 1950, demeurant à L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix,

ici représenté par Monsieur Serge CALTEUX, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

5) La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "PARTICIPATIONS A & F S.A.", établie et ayant son siège social à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70807,

dûment représentée par un de ses administrateurs-délégués, savoir Monsieur Carlo FISCHBACH, pré-qualifié,

ici représenté par Monsieur Serge CALTEUX, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "DEVIMOLUX S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Mersch (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces

circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la promotion immobilière ainsi que l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non-bâtis, la prise en bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles tant pour son propre compte que pour compte de tiers ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

3.2 Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

3.3 La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

3.4 D'une façon générale, la Société pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par cent vingt (120) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de deux cent soixante-quinze euros (275,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.2 Les membres du conseil de gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "gérants de catégorie A" et "gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (gérant de catégorie A et gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt (120) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société "CALTEUX - SOCIETE IMMOBILIERE, Société à responsabilité limitée", pré-désignée, quarante parts sociales,	40
2) Monsieur Carlo FISCHBACH, pré-qualifié, cinq parts sociales,	5
3) Monsieur Laurent FISCHBACH, pré-qualifié, cinq parts sociales,	5
4) La société "SOCIETE DE PARTICIPATIONS N. AREND Société Civile", pré-désignée, dix parts sociales,	10
5) La société "PARTICIPATIONS A & F S.A.", pré-désignée, soixante parts sociales,	60
Total: cent vingt parts sociales,	120

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille deux cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Serge CALTEUX, ingénieur diplômé, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 avril 1971, demeurant à L-2174 Luxembourg, 19A, rue du Mur;
 - Monsieur Carlo FISCHBACH, commerçant, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 mai 1953, demeurant à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls; et
 - Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, né à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 janvier 1950, demeurant à L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix.
3. Conformément aux dispositions de l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle d'un gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. CALTEUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2014. LAC/2014/50114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173602/241.

(140198408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Financial Way S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 191.702.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf octobre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

Madame Sadia BENISAHNOUNE, épouse PODLUNSEK, administrateur de sociétés, née le 14 novembre 1969 à Nanterre (France), et

Monsieur Denis PODLUNSEK, administrateur de sociétés, né le 20 septembre 1965 à Béthune (France), demeurant ensemble à F-30 730 Montpezat, 16 rue du château, ici représentés par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «FINANCIAL WAY S.A.» (ci-après la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la commune de Hesperange. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la mise à disposition d'un ou de plusieurs systèmes informatiques par connexion à distance, ainsi que toutes les prestations de services et de conseils liés à cette mise à disposition, le développement de logiciels, l'importation, l'exportation et la location de produits informatiques (hardware et software) dans son sens le plus large au sein de son groupe d'entreprises.

Elle a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

La Société peut également acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 1'500'000,- (un million cinq cents mille euros) représenté par 1'500 (mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1'000,- (mille euros) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les actions entre ses seules mains, la Société est une société anonyme unipersonnelle au sens de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle.

Lorsque la Société ne comporte qu'une seule personne, celle-ci est dénommée «associé unique». La Société peut avoir un associé unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre dénommé administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent et les décisions y sont valablement et régulièrement prises à la majorité simple des voix exprimées.

Lorsque le Conseil d'Administration est limité à un administrateur unique, cet article n'est pas d'application. Toutes les décisions prises par l'administrateur unique seront retranscrites dans un procès-verbal signé par l'administrateur unique.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou par la signature de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont valablement introduites au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son Président, d'un administrateur délégué à ces fins ou de l'administrateur unique.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Dans le cas où la Société dépasserait deux des trois critères de l'article 35 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'Assemblée Générale, qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments respectifs.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes représentées comme pré-indiqué, ont déclaré souscrire aux actions comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions
1.- Madame Sadia BENISAHNOUNE épouse PODLUNSEK préqualifiée	750
2.- Monsieur Denis PODLUNSEK préqualifié,	750
Total:	1.500

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes dûment représentées, déclarent souscrire à l'entière du capital de la Société, c'est-à-dire à 1'500 (mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1'000,- (mille euros) chacune, libérées intégralement par un apport en nature composé de la jouissance exclusive et permanente d'une solution logicielle SOFIAIDES (SOFIAIDESPUBLIQUES) version 0000, déposée à l'Agence pour la Protection des Programmes le 28 février 2014, laquelle a été transférée de façon inconditionnelle et acceptée par la société FINANCIAL WAY S.A. pour un montant s'élevant à EUR 1'500'000.- (un million cinq-cents mille euros), de sorte que la somme de EUR 1'500'000.- (un million cinq-cents mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve du transfert inconditionnel de la jouissance exclusive et permanente de la solution logicielle SOFIAIDES (SOFIAIDESPUBLIQUES) version 0000 a été donnée au notaire instrumentant par la copie de la convention d'apport en date du 20 octobre 2014.

Réalisation effective de l'apport

Les parties comparantes, ci-après les Apporteurs, ici représentés comme dit ci-avant, déclarent:

- qu'ils sont pleinement propriétaires de la solution logicielle et possèdent le pouvoir d'en disposer;
- la jouissance exclusive et permanente de la solution logicielle est effectivement transférée de façon inconditionnelle à la date des présentes.

La jouissance exclusive et permanente de la solution logicielle SOFIAIDES (SOFIAIDESPUBLIQUES) version 0000, déposée à l'Agence pour la Protection des Programmes le 28 février 2014, transférée par les parties comparantes ci-avant désignées, est évaluée à EUR 1'500'000.- (un million cinq-cents mille euros).

La convention d'apport conclue en date du 20 octobre 2014 entre la Société en formation et les Apporteurs, en vue de l'apport en jouissance exclusif et permanent de la solution logicielle SOFIAIDES (SOFIAIDESPUBLIQUES) version 0000 à la société de droit luxembourgeois FINANCIAL WAY S.A. qui, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Rapport du réviseur

Le présent apport fait en application de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales l'objet d'un rapport d'un réviseur agréé, rédigé par le cabinet de révision agréé, INTERAUDIT, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Howald, en date du 21 octobre 2014, sous la signature de Mr Edward KOSTKA, réviseur d'entreprises agréé, lequel conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessous, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Copie de ce rapport après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ 2.750,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes représentées comme pré-indiqué, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et en toute connaissance de l'ordre du jour, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateur de la Société:

- Madame Sadia BENISAHNOUNE épouse PODLUNSEK, née le 14 novembre 1969 à Nanterre (France), demeurant à F-30 730 Montpezat, 16 rue du château,

- Monsieur Denis PODLUNSEK, né le 20 septembre 1965 à Béthune (France), demeurant à F-30 730 Montpezat, 16 rue du château,

- la société par actions simplifiée de droit français DISIA, établie et ayant son siège social à F-30 900 Nîmes, 434 Rue Etienne Lenoir, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nîmes sous le numéro 533 313 474, représentée par sa Présidente, Madame Sadia BENISAHNOUNE épouse PODLUNSEK, née le 14 novembre 1969 à Nanterre (France).

Troisième résolution

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, ayant son siège social à L-2529 Howald, 37 rue des Scillas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 29501, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2019.

Cinquième résolution

Le siège social de la Société est établi à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), Madame Sadia BENISAHNOUNE épouse PODLUNSEK préqualifiée est nommée, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2019, aux fonctions:

- de Président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 novembre 2014. Relation GRE/2014/4297. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014175334/212.

(140200526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Galapagos MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 186.311.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of October,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Galapagos LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 2C rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186260 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Cristiana Musteanu, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given by the Shareholder dated 31 October 2014.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Galapagos MidCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2C rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 4 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1629 of 25 June 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186.311 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to fourteen thousand euro (EUR 14,000.-).

2 To issue one hundred fifty thousand (150,000) new shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0,01) each.

3 To accept subscription (i) for ten thousand (10,000) new shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0,01) each, with payment of a share premium in a total amount of fifty-six million two hundred forty-nine thousand nine hundred euro (EUR 56,249,900.-) by Galapagos LuxCo S.à r.l. and to accept full payment in full for such new shares by a contribution in kind, and to accept subscription (ii) for one hundred forty thousand (140,000) new shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0,01) each, with payment of a share premium in a total amount of six million two hundred forty-eight thousand six hundred euro (EUR 6,248,600.-) by Triton Luxembourg II GP Galapagos S.C.A. and to accept full payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To create one (1) class to be denominated ordinary shares, five (5) classes of shares, to be denominated class A shares, class B shares, class C shares, class D shares and class E shares, having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following the amendments made as per item 7 of the present agenda.

5 To convert the existing one million two hundred sixty thousand (1,260,000) shares held by Galapagos LuxCo S.à r.l., with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, into (i) one million one hundred twenty-five thousand (1,125,000) ordinary shares, (ii) twenty-seven thousand (27,000) class A shares, twenty-seven thousand (27,000) class B shares, twenty-seven thousand (27,000) class C shares, twenty-seven thousand (27,000) class D shares, twenty-seven thousand (27,000) class E shares.

6 To convert the existing one hundred forty thousand (140,000) shares held by Triton Luxembourg II GP Galapagos S.C.A., with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, into (i) one hundred twenty-five thousand (125,000) ordinary shares, (ii) three thousand (3,000) class A shares, three thousand (3,000) class B shares, three thousand (3,000) class C shares, three thousand (3,000) class D shares, three thousand (3,000) class E shares.

7 To amend the articles 5, 7, 27, 28 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above.

8 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to fourteen thousand euro (EUR 14,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one hundred fifty thousand (150,000) new shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0,01) each.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(1) Galapagos LuxCo S.à r.l. (the "Subscriber 1"), represented as mentioned above.

The Subscriber 1 declared to subscribe for ten thousand (10,000) new shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, with payment of a share premium in an aggregate amount of fifty-six million two hundred forty-nine thousand nine hundred euro (EUR 56,249,900.-), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of fifty-six million two hundred fifty thousand euro (EUR 56,250,000.-) (the "Contribution in Kind 1")

(2) Triton Luxembourg II GP Galapagos S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Subscriber 2"),

represented by Me Cristiana Musteanu, lawyer, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given by the Subscriber 2 dated October 2014,

(together with the Subscriber 1, the "Subscribers").

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Subscriber 2 declared to subscribe for one hundred forty thousand (140,000) new shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, with payment of a share premium in an aggregate amount of six million two hundred forty-eight thousand six hundred euro (EUR 6,248,600.-), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of six million two hundred fifty thousand euro (EUR 6,250,000.-) (the “Contribution in Kind 2”), (together with the Contribution in Kind 1, the “Contributions in Kind”);

Proof of the ownership by the Subscribers of the Contributions in Kind has been given to the undersigned notary.

The Subscribers declared that the Contributions in Kind are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the proposed conversion of the claims against the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid contribution of the claims under the bridge loans against the Company.

The Subscribers further stated that reports has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contributions in Kind are described and valued (the “Valuation Reports”).

The conclusion of the Valuation Reports read as follows:

“Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which corresponds at least to the nominal value of the Issued Shares, together with the share premium thereon.”

Fourth resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the ten thousand (10,000) new shares and the one hundred forty thousand (140,000) new shares according to the above mentioned subscription.

Fifth resolution

The shareholders resolved to create one (1) class to be denominated ordinary shares and five (5) classes of shares, to be denominated class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following the amendments made to them.

Sixth resolution

The shareholders resolved to convert the existing one million two hundred sixty thousand (1,260,000) shares held by Galapagos LuxCo S.à r.l., with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, into (i) one million one hundred twenty-five thousand (1,125,000) ordinary shares, (ii) twenty-seven thousand (27,000) class A shares, twenty-seven thousand (27,000) class B shares, twenty-seven thousand (27,000) class C shares, twenty-seven thousand (27,000) class D shares, twenty-seven thousand (27,000) class E shares.

Seventh resolution

The shareholders resolved to convert the existing one hundred forty thousand (140,000) shares held by Triton Luxembourg II GP Galapagos S.C.A., with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, into (i) one hundred twenty-five thousand (125,000) ordinary shares, (ii) three thousand (3,000) class A shares, three thousand (3,000) class B shares, three thousand (3,000) class C shares, three thousand (3,000) class D shares, and three thousand (3,000) class E shares.

Eight resolution

The shareholders resolved to amend articles 5, 7, 27 and 28 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said articles will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at fourteen thousand euro (EUR 14,000.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up, thirty thousand (30,000) class A shares (the “Class A Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up, thirty thousand (30,000) class B shares (the “Class B Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up, thirty thousand (30,000) class C shares (the “Class C Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up, thirty thousand (30,000) class D shares (the “Class D Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up and thirty thousand (30,000) class E shares (the “Class E Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

“ **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class E Shares until the Ordinary Shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 27 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.”

“ **Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the “Profit Entitlement”); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class E Shares until the Ordinary Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.”

“ **Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company’s debts and liabilities;

- (ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;

- (iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et unième jour du mois d'octobre,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Galapagos LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186260, (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Cristiana Musteanu, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée par l'Associé en date du 31 octobre 2014.

Ladite procuration signée, par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est l'associé unique de Galapagos MidCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 2C, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 4 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1629 du 25 juin 2014 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.311 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de mille cinq cent euros (EUR 1.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatorze mille euros (EUR 14.000,-).

2 Émission de cent cinquante mille parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3 Acceptation de la souscription de (i) dix mille (10.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-six millions deux cent quarante-neuf mille neuf cents euros (EUR 56.249.900,-) par Galapagos LuxCo S.à r.l. et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature, (ii) cent quarante mille (140.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six millions deux cent quarante-huit mille six cents euros (EUR 6.248.600,-) par Triton Luxembourg II GP Galapagos S.C.A. et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature

4 Création d'une (1) catégorie de parts sociales, dénommées parts sociales ordinaires et de cinq (5) catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, ayant les droits et privilèges qui y sont attachés conformément aux statuts de la Société suite à leur modification telle que prévue sous le point 7 du présent ordre du jour.

5 Conversion d'un million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales existantes détenues par Galapagos LuxCo S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, en (i) un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) parts sociales ordinaires, (ii) vingt-sept mille (27.000) parts sociales de catégorie A, vingt-sept mille (27.000) parts sociales de catégorie B, vingt-sept mille (27.000) parts sociales de catégorie C, vingt-sept mille (27.000) parts sociales de catégorie D et vingt-sept mille (27.000) parts sociales de catégorie E.

6 Conversion de cent quarante mille (140.000) parts sociales existantes détenues par Triton Luxembourg II GP Galapagos S.C.A., d'une valeur nominale d'un cent euro (EUR 0,01) par part sociale, en (i) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires, (ii) trois mille (3.000) parts sociales de catégorie A, trois mille (3.000) parts sociales de catégorie B, trois mille (3.000) parts sociales de catégorie C, trois mille (3.000) parts sociales de catégorie D et trois mille (3.000) parts sociales de catégorie E.

7 Modification des articles 5, 7, 27, 28 des statuts de la Société, afin de refléter l'ordre du jour ci-dessous.

8 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatorze mille euros (EUR 14.000,-).

176280

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cent cinquante mille (150.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution
Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu

(1) Galapagos LuxCo S.à r.l. (le «Souscripteur 1»), représentée comme indiqué ci-avant.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire dix-mille (10.000) parts nouvelles, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-six millions deux cent quarante-neuf mille neuf cents euros (EUR 56.249.900,-) et a déclaré libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de cinquante-six millions deux cent cinquante mille euros (EUR 56.250.000,-) (l'«Apport en Nature 1»),

(2) Triton Luxembourg II GP Galapagos S.C.A. une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «Souscripteur 2»),

représentée par Maître Cristiana Musteanu, avocat, prénommé,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 31 octobre 2014, qui après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte,

(ensemble, le Souscripteur 1 et le Souscripteur 2, les «Souscripteurs»)

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire cent quarante mille (140.000) parts nouvelles, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six millions deux cent quarante-huit mille six cents euros (EUR 6.248.600,-) et a déclaré libérer intégralement cette part sociale souscrite par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de six millions deux cent cinquante mille euros (EUR 6.250.000,-) (l'«Apport en Nature 2»), (ensemble, avec l'Apport en Nature 1, les «Apports en Nature»);

La preuve par le Souscripteur de la propriété des Apports en Nature et du prix de conversion a été rapportée au notaire soussigné.

Les Souscripteurs ont déclaré encore que les Apports en Nature sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de conversion des créances existantes contre la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer des apports valables des créances existantes en vertu des prêts détenus contre la Société.

Les Souscripteurs ont déclaré que des rapports ont été établis par les gérants de la Société dans lesquels les Apports en Nature sont décrits et évalués (le «Rapport d'Evaluation»).

Les conclusions des Rapports d'Evaluation sont les suivantes:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à mentionner quant à la valeur de l'Apport en Nature qui est au moins égale à la valeur nominale des Parts Sociales Émises avec prime d'émission.»

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les dix mille (10.000) parts sociales nouvelles ainsi que les cent quarante mille (140.000) parts sociales nouvelles, conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de créer une (1) catégorie de parts sociales, dénommées parts sociales ordinaires et cinq (5) catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, ayant les droits et privilèges qui y sont attachés conformément aux statuts de la Société suite à leur modification.

Sixième résolution

L'Associé a décidé de convertir un million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales existantes détenues par Galapagos LuxCo S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, en (i) un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) parts sociales ordinaires, (ii) vingt-sept mille (27.000) parts sociales de catégorie A, vingt-sept mille (27.000) parts sociales de catégorie B, vingt-sept mille (27.000) parts sociales de catégorie C, vingt-sept mille (27.000) parts sociales de catégorie D et vingt-sept mille (27.000) parts sociales de catégorie E.

Septième résolution

L'Associé a décidé de convertir cent quarante mille (140.000) parts sociales existantes détenues par Triton Luxembourg II GP Galapagos S.C.A., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, en (i) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires, (ii) trois mille (3.000) parts sociales de catégorie A, trois mille (3.000) parts

sociales de catégorie B, trois mille (3.000) parts sociales de catégorie C, trois mille (3.000) parts sociales de catégorie D et trois mille (3.000) parts sociales de catégorie E.

Huitième résolution

L'Associé a décidé de modifier les articles 5, 7, 27 et 28 des statuts de la Société, pour refléter les résolutions ci-dessus. Lesdits articles seront dorénavant rédigés comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille euros (EUR 14.000,-) qui est divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées, trente mille (30.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées, trente mille (30.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées, trente mille (30.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées, trente mille (30.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées et trente mille (30.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

" **Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Parts Sociales de Catégorie E jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les sommes distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 27 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.»

" **Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Part Sociale Ordinaire (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie A (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette part sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales de Catégorie E jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.»

" **Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. Musteanu, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 novembre 2014. REM/2014/2407. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175348/385.

(140201239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Grove Asset 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 190.426.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 12 Septembre 2014, que 1,200,000 parts sociales détenues dans la Société par Grove S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 189.930, ont été transférées comme suit:

1,200,000 parts sociales à GROVE FINCO S.À R.L. ayant son siège social au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.656;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grove Asset 10 S. à r.l.

Marielle Stijger

Gérante

Référence de publication: 2014171272/17.

(140195588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Cket Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 191.630.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

La société «ARIELLE COMPANY LIMITED», établie à Londres W1S 4PW, 12, Old Bond Street, ici représentée par Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé (ci-après désignée la «Comparante»).

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CKET PARTNERS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000.-EUR) représenté par MILLE CINQ CENTS (1.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Dans les délibérations du conseil d'administration, la voix du président est prépondérante.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur unique, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à l'endroit indiqué dans les avis de convocations, le deuxième jeudi du mois de février à 15 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2015.
2. La première assemblée ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription - Libération

Les actions ont toutes été souscrites par la Comparante, pré-qualifiée.

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000.- EUR) est dès maintenant à disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

La Comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cent euros (1.500.- EUR).

Décisions de l'associée unique

La Comparante, pré-qualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2020:
 - Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique), le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri;
 - Monsieur Jacques REMIENGE, employé privé, né à Bastogne (Belgique), le 13 juin 1966, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri;
 - Monsieur Joël MARECHAL, salarié, né à Arlon (Belgique), le 12 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2020:

La société à responsabilité limitée «AUDITEX S. à r. l.», établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 91559.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 6 novembre 2014. Relation: MER/2014/2345. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173548/144.

(140199328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Global Atlantico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.644.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173717/10.

(140199282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Tatra Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 172.904.

Extrait des minutes de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 7 novembre 2014 à 9 heures.

Veillez être informé que les mandats de M. Gilles Duroy, M. Sébastien Pêcheux et Mme. Mombaya Kimbulu, en tant que membres du conseil de surveillance de la Société, ont été renouvelés et ce pour une période de 6 ans.

Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Tatra Holding S.C.A.

Représentée par Tatra Investments S.à r.l.

Gérant commandité

Représentée par M. Julien François

Gérant de classe B

Référence de publication: 2014174133/16.

(140198421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

HarbourVest 2015 Global GP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 191.700.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth of October.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HarbourVest Partners L.P., a limited partnership established under the laws of the State of Delaware (United States), having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States and having its principal place of business at One Financial Center, 44th Floor, Boston MA 02111, United States.

hereby represented by Edita Demirovic professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their aforesaid capacity, have requested the notary to draw up the following articles of association of a société à responsabilité limitée which the founders declare to organize among themselves.

Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of HarbourVest 2015 Global GP SARL.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company shall in particular be appointed as and act as the managing general partner of one or several partnership (s) in which it holds participations and/or shares.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Association.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint a chairman among its members (the Chairman). It may also appoint a secretary which does not need to be a Manager itself and who will be responsible for keeping the minutes of the Board of Managers (the Secretary).

The Board of Managers will convene at the request of the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require or, if there are two Managers only, if one of them so requires.

The Chairman shall preside over meetings of the Board of Managers, and, in his absence, the Board of Managers shall appoint another member of the Board as Chairman pro tempore through a vote of the majority of Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any), or by at least one Manager A and one Manager B. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

Art. 17. Auditors. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Association and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 10am.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Laws, by the Manager(s), on a subsidiary basis, by the statutory auditor(s) (if any) or, on a further subsidiary basis, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of 10 August 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial. Statements At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed in its entirety by the appearing party HarbourVest Partners L.P., which hereby subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each. The subscription amount is allocated to the share capital account of the Company.

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1 Are appointed as Managers of the Company the following persons, for an unlimited period:

(a) Mrs Mary TRAER, born on 6 August 1967 in Michigan, United States, residing professionally at HarbourVest Partners LLC, One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111, United States, as Class A Manager;

(b) Mr Livio GAMBARDELLA, born on 2 December 1975 in Terlizzi, Italy, residing professionally at 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, as Class B Manager; and

(c) Mr Patrick MOINET, born on 6 June 1975, in Bastogne, Belgium, residing professionally at 156 Rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, as Class B Manager.

2 The Company shall have its registered office at 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

HarbourVest Partners LP, une société en commandite simple (limited partnership) constituée en vertu des lois de l'Etat de Delaware (Etats-Unis), ayant son adresse au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis et ayant siège principal au One Financial Center, 44th Floor, Boston MA 02111, Etats-Unis,

ici représenté par Edita Demirovic résident professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donné par acte sous-seing privé,

la dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné restera annexe au présent acte afin d'être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la Société) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les Lois), et par les présents statuts (les Statuts).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination HarbourVest 2015 Global GP SARL.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société peut en particulier acquérir, par voie de souscription, achat et échange ou de tout autre manière, toute part sociale, action ou autre valeur mobilière participative, obligations, bons et autre valeur mobilière représentative de dette et de façon générale, toute valeur mobilière ou instrument financier émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autre titres représentatifs de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut en particulier être nommée comme, et agir en tant que, associé gérant commandité ou avoir des fonctions similaires en droit étranger, d'une ou de plusieurs société(s) en commandite, ou tout autre entité similaire de droit étranger, dans lesquelles ou laquelle elle détient des participations.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts. La Société peut prêter des fonds, y inclus sans limitation, le produit d'emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La Société peut également donner des sûretés ou gager, céder, grever ou de tout autre manière créer et accorder des garanties sur tout ou partie de son patrimoine pour garantir ses propres obligations et celles de tout autre société et, de façon générale, pour son propre bénéfice ou celui de toute autre société ou personne. Pour écarter tout doute, la Société ne pourra pas exercer d'activités relevant du secteur financier sans avoir obtenu d'autorisation préalable à cet effet.

La Société peut faire usage de techniques et instruments pour gérer ses investissements de façon efficace et se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts et tout autre risque.

La Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est établi à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les Gérants).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou Gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le Président). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent ou, s'il y a que deux membres, si un de ces membres le demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a), ou par au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêts. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité serait reconnue

de manière définitive par un jugement suite à une action en justice, un procès ou une poursuite judiciaire pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi du mois de juin à 10h.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale doit être tenue à Luxembourg ou à tout autre lieux désigné discrétionnairement par les gérants.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs délégués à l'assemblée des associés, conformément aux dispositions de la Section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Par conséquent, toutes les décisions qui dépassent les pouvoir des gérants sont prises par l'actionnaire unique.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum

et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la Réserve Légale), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit dans son entier par la partie comparante HarbourVest Partners L.P., qui par la présente souscrit à 12.500 (douze mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.:

Le montant total de souscription est alloué aux compte titres de la Société.

Toutes ces actions ont été payées en liquide à hauteur de 100% (cent pour cent), et par conséquent le montant de 12.500 euros (douze mille cinq cent euros) est maintenant à la disposition de la Société, laquelle preuve a été donnée au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

(a) Mme Mary TRAER, née le 6 août 1967 à Michigan, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au HarbourVest Partners LLC, One Financial Center, 44th Floor, Boston MA 02111, Etats-Unis, comme Gérant de Catégorie A;

(b) M. Livio GAMBARDELLA., né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie ayant son adresse professionnelle au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg Gérant de Catégorie B; et

(c) M. Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique ayant son adresse professionnelle au 156 Rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg Gérant de Catégorie B.

2. Le siège social de la société devrait être établi au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Demirovic, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 octobre 2014. Relation: RED/2014/2256. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 novembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014175376/610.

(140200495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

LU GE II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.388.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-four of October.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appears:

LU PC VIII S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Luxembourg, with registered office at 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 156751,

here represented by Mrs Catherine DELSEMME, legal counsel, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of LU GE II S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 158388, incorporated by the undersigned notary, on December 7th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 811 of 26 April 2011, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 13th, December 2011, published in the Memorial C, Recueil des Societes et Associations, number 900 of 5 April 2012.

The share capital of the Company presently amounts to one hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-), represented by eleven thousand two hundred and fifty (11,250) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately nine hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

LU PC VIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit du Luxembourg, dont le siège social est 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 156751,

ici dûment représentée par Madame Catherine DELSEMME, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LU GE II S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 158 388, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 7 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 811 du 26 Avril 2011, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 900 du 5 avril 2012.

La Société a actuellement un capital social de cent douze mille cinq cent euros (EUR 112.500,-), représenté par onze mille cent cinquante (11.150) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Catherine DELSEMME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2014. Relation GRE/2014/4208. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014170523/91.

(140194669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

SHCO 61 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.155.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of the month of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

SHCO 70 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B187.126,

represented by Me Julien De Mayer, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 15 September 2014 which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed by the proxyholder and the undersigned notary,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of SHCO 61 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg dated 10th February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 6 May 2014, number 1135, registered with the RCS under number B 185.155.

The articles of incorporation of the Company have been amended since the incorporation of the Company by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on the 13th June 2014 not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all the seventeen thousand and twenty eight (17,028) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken by the Sole Shareholder on all items on the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are the following:

Agenda

Increase of the issued share capital of the Company to twenty thousand US Dollars (USD20,000) by the creation and issue of two thousand nine hundred and seventy two (2,972) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD1.00) each for a total subscription price of two thousand nine hundred and seventy two US Dollars (USD2,972), subscription to the new shares and payment of the total subscription price by SHCO 70 S.à r.l., the sole shareholder of the Company in cash; consequential amendment the first sentence of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the above increase of the share capital of the Company.

After having duly considered the above, the Sole Shareholder resolved as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company to twenty thousand US Dollars (USD20,000) by the creation and issue of two thousand nine hundred and seventy two (2,972) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.00) each, for a total subscription price of two thousand nine hundred and seventy two US Dollar (USD2,972).

The new shares are entirely subscribed and paid-up in full by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, through a contribution in cash.

The amount of two thousand nine hundred and seventy two US Dollar (USD 2,972) is as now available to the Company as has been proved to the undersigned notary.

In consequence to the above the Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the above increase of the share capital of the Company to be read as follows:

“ **Art. 6.** The company’s corporate capital is fixed at USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar each)”.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

SHCO 70 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu du droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B187.126,

représentée par Me Julien De Mayer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration datée du 15 septembre 2014, laquelle restera annexée au présent acte afin d’être soumise aux formalités de l’enregistrement, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l’actionnaire unique (l’«Associé Unique») de SHCO 61 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée en vertu du droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 10 février 2014 suivant acte reçu de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 6 mai 2014, numéro 1135, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 185.155.

Les statuts de la Société ont été modifiés depuis la constitution de la Société suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 13 juin 2014, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d’acter que:

1. L’Associé Unique détient la totalité des dix-sept mille vingt-huit (17.028) parts sociales émises de la Société, de sorte que l’Associé Unique peut valablement prendre des décisions sur l’ensemble des points portés à l’ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

Augmentation du capital social émis de la Société à un montant de vingt mille US Dollars (20.000 USD) par la création et l’émission deux mille neuf cent soixante-douze (2.972) nouvelles parts sociales d’une valeur nominale d’un US Dollar (1 USD) chacune pour un prix total de souscription de deux mille neuf cent soixante-douze US Dollars (2.972 USD); souscription aux nouvelles parts sociales et paiement du prix total de souscription par SHCO 70 S.à r.l., l’associé unique de la Société, en numéraire; modification en conséquence de la première phrase de l’article 6 des statuts de la Société afin de refléter l’augmentation ci-dessus du capital social de la Société.

Après avoir dûment examiné ce qui précède, l’Associé Unique a décidé ce qui suit:

Résolution unique

L’Associé Unique a décidé d’augmenter le capital social émis de la Société à un montant de vingt mille US Dollars (20.000 EUR) par la création et l’émission de deux mille neuf cent soixante-douze (2.972) nouvelles parts sociales d’une valeur nominale d’un US Dollar (1 USD) chacune pour un prix total de souscription de deux mille neuf cent soixante-douze US Dollars (2.972 USD).

Les nouvelles parts sociales sont intégralement souscrites et entièrement libérées par l’Associé Unique, ici représenté comme il est dit ci-avant, par un apport en espèces.

Le montant de deux mille neuf cent soixante-douze US Dollars (2.972 USD) est dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu’il en a été justifié au notaire instrumentant.

En raison de ce qui précède, l’Associé Unique a décidé de modifier la première phrase de l’article 6 des statuts de la Société afin de refléter l’augmentation ci-dessus du capital social de la Société afin qu’il ait la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille US Dollars) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à EUR 1.800,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: J. DE MAYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2014. Relation: LAC/2014/45091. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171026/116.

(140195310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

LEH Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8048 Strassen, 2, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 191.437.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, den dreiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Lars Erik HØGH, Berater, geboren in Holbaek (Dänemark) am 30. Januar 1967, wohnhaft in L-8048 Strassen, 2, rue du X Septembre.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "LEH Consulting S.à r.l." („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen, sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die wirtschaftliche Beratung (Conseil économique) und alle dazugehörigen Dienstleistungen im Rahmen der Ausübung dieses Zweckes.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Strassen (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 6. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 7. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 8. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 9. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 10. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 11. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen. Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 12. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 15. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

Art. 16. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herr Lars Erik HØGH, vorgenannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Beschlussfassung Durch den Alleinigen Gesellschafter

Anschließend hat der eingangs erwähnte Kompagent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-8048 Strassen, 2, rue du X Septembre
- 2) Herr Lars Erik HØGH, Berater, geboren in Holbaek (Dänemark) am 30. Januar 1967, wohnhaft in L-8048 Strassen, 2, rue du X Septembre, wird zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3) Der alleinige Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Anmerkung

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr neuhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Lars Erik HØGH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2014. Relation GRE/2014/4182. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014171367/105.

(140193993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

World Investments Company, en abrégé WIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.321.

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société WORLD INVESTMENTS COMPANY, en abrégé WIC S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.321, constituée en date du 28 janvier 2002, suivant acte reçu pardevant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire instrumentaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 876 du 8 juin 2002. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois par acte du même notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 8 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2983 du 26 novembre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur Georges HELLENBRAND, maître en droit, et Monsieur Stéphane SANTER, maître en droit, les deux avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision de modifier l'exercice social de la Société pour le faire courir dorénavant du 1^{er} octobre de chaque année au 30 septembre de l'année suivante;
2. Décision de modifier l'article 10 des statuts de la Société, afin de refléter ledit changement d'année sociale;
3. Décision de modifier la date de l'assemblée statutaire annuelle, de manière à ce qu'elle soit tenue par le futur le 4^{ème} mardi du mois de mars à 15.00 heures de l'après-midi;
4. Décision de modifier l'article 11, 1^{er} alinéa, des statuts de la Société, afin de refléter ledit changement de la date de l'assemblée générale statutaire;
5. Toute question qu'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 10% des droits de vote feraient mettre à l'ordre du jour;
6. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les 4.982.000 (quatre millions neuf cent quatre-vingt-deux mille) actions, d'une valeur nominale d'1.- EUR (un euro) chacune, et représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant actuel de 4.982.000.- EUR (quatre millions neuf cent quatre-vingt-deux mille euros) étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, représentant ainsi la totalité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, passe par votes séparés, chaque fois à l'unanimité des voix, et sans abstention, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence dorénavant le 1^{er} octobre de chaque année et s'achève le 30 septembre de l'année suivante.

L'assemblée générale décide en outre, et par voie de conséquence de ce qui précède, que l'exercice social qui a commencé le 1^{er} novembre 2013, sera clôturé au 30 septembre 2014, et que par voie de conséquence un nouvel exercice social a commencé à courir le 1^{er} octobre 2014.

Deuxième résolution

Afin de refléter le prédit changement de durée de l'exercice social, l'assemblée générale décide qu'en conséquence, l'article 10 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'année sociale commence le premier octobre et se terminera le trente septembre de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 4^{ème} mardi du mois de mars, à 15.00 heures, au lieu du deuxième mardi du mois d'avril à 15.00 heures.

En conséquence la prochaine assemblée générale annuelle se tiendra le 24 mars 2015 à 15.00 heures.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois de mars à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun actionnaire ou autre personne présente à l'assemblée n'ayant demandé la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs noms, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Geiben, L. Backes, G. Hellenbrand, S. Santer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 octobre 2014. LAC/2014/50523. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171631/81.

(140196146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.